

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE SNCF

3 DÉCEMBRE 2015

MALGRÉ SA DÉNONCIATION PAR LA CGT, L'ACCORD NÉGOCIÉ ET SIGNÉ PAR LA **CFDT** SERA APPLICABLE

Une nouvelle attaque frontale, orchestrée par la CGT, qui fait « flop » contre le pouvoir d'achat des cheminots ! Après s'être opposée aux titres-restaurant, la CGT récidive. Elle vient de dénoncer l'accord du Plan d'Épargne du Groupe SNCF, négocié et signé par la **CFDT**.

→ UNE CGT QUI AVANCE MASQUÉE

Une nouvelle fois, comme pour les titres restaurants, la CGT aura attendu le vote des cheminots pour annoncer exercer son droit d'opposition sur l'accord négocié par la **CFDT**. ●●

→ POUR RAPPEL, QUE PRÉVOIT CET ACCORD ?

Chaque cheminot, quelque soit son EPIC, peut placer son intéressement (1 200 € minimum garanti sur trois ans, négocié et validé par la **CFDT**) sur le Plan d'Épargne du Groupe SNCF, et bénéficier d'un abondement de l'entreprise de la manière suivante :

- 0 € > 500 € → 30 % d'abondement, soit 150 €.
- 500 > 1 000 € → 20 % d'abondement, soit 100 €.
- 1 000 € > 1 500 € → 10 % d'abondement, soit 50 €.

Soit au total 300 € par an. ●●



PLAN D'ÉPARGNE GROUPE SNCF

MALGRÉ SA DÉNONCIATION PAR LA CGT, L'ACCORD NÉGOCIÉ ET SIGNÉ PAR LA CFDT SERA APPLICABLE

POUR LA CFDT, CETTE MESURE PORTE DES AVANCÉES CONCRÈTES POUR LE POUVOIR D'ACHAT DES CHEMINOTS

À titre d'exemple, un cheminot percevra **150 €** supplémentaires s'il place **500 €** sur le Plan d'Épargne

du Groupe SNCF, durant cinq ans. Il aura gagné ainsi **650 €**, qui seront totalement défiscalisés. ●●

SUD-RAIL NE SUIT PAS LA CGT

Comme pour le s titres-restaurant, cette organisation syndicale s'est abstenue, et l'accord sera donc appliqué, la CGT n'ayant pas réussi à rassembler plus de 50 % des voix nécessaires. À en croire les dernières déclarations de la CGT envers

Sud-Rail dans les différents CE en région, il semble que leurs relations seraient de moins en moins cordiales. Comment pourrait-il en être autrement après autant d'attaques contre le porte-monnaie des cheminots de la part de la CGT ? ●●

MIEUX COMPRENDRE LA REPRÉSENTATIVITÉ POURQUOI VOTER LORS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES EST IMPORTANT ?

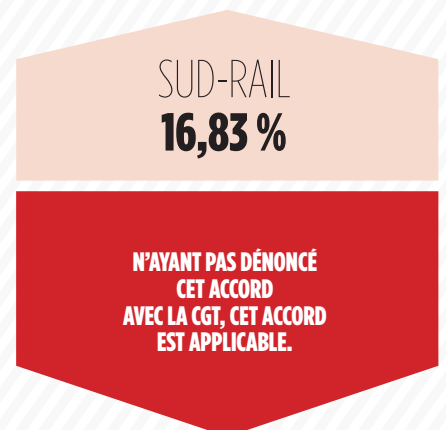
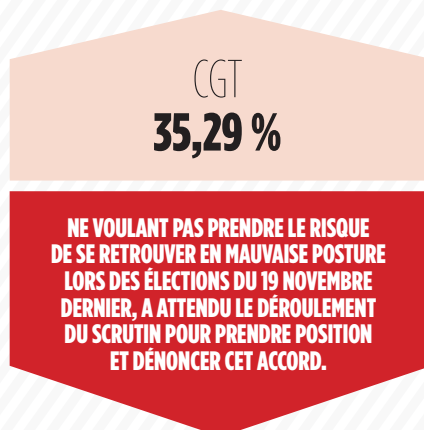
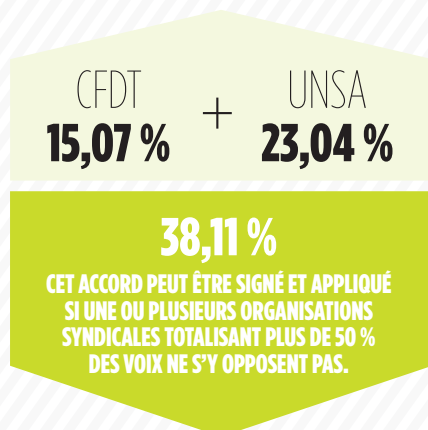
La représentativité des organisations syndicales se mesure lors du premier tour des élections professionnelles CE. Il faut :

10 %
POUR ÊTRE
REPRÉSENTATIF.

30 %
POUR SIGNER UN
ACCORD COLLECTIF.

50 %
POUR DÉNONCER
UN ACCORD.

QUI A SIGNÉ L'ACCORD DU PLAN D'ÉPARGNE DU GROUPE SNCF ?



BULLETIN D'ADHÉSION

JE SOUSSIGNÉ(E) :

Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

ADHÈRE À LA CFDT

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Date de naissance :

Entreprise ou Établissement :

Grade : Qualification :

Niveau : Position :

Fonction ou métier :

Temps de travail : temps complet temps partiel

Montant de la cotisation mensuelle* : €

Date :

je passe à
L'cfdt: RANGE

Signature de l'adhérent :

.....

* Le montant de la cotisation correspond à 0,75 % du salaire annuel net imposable. Les informations ci-dessus ont pour objet de permettre d'informer et de consulter les adhérents. Elles ne sont jamais communiquées à l'extérieur de la CFDT.

DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité

NOUVEAU
SITE INTERNET
www.cfdtcheminots.org

NOUVELLE
CHAÎNE WEBTV
www.youtube.com/user/cfdtcheminots

NOUVELLE
APPLI MOBILE
Sur AppStore et GoogleStore

E-TRACTS &
PUBLICATIONS PAPIER
www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/